

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 3 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 26 avril 2022.

Objet : Dénomination de quatre voies au sein du hameau de Villaugon

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, Mme Annie BERTHEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Solange LADIESSE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, M. Pascal LEREDE, M. Boris MARC, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Nos réfs. :
URBA_DEL_2022_37

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à M. Dominique HUBERT
Mme Christine HUET, procuration donnée à Mme Danielle GUÉRIN.

Absents excusés :

M. Olivier BESNARD
M. Luc FRIESSE

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 25
Pouvoirs : 2
Total votants : 27

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Marie DUBREUIL, secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 : « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » et R2512-6 « La fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des plaques indicatrices des voies ou places publiques sont effectués par les soins et à la charge de la commune » ;

Vu le plan annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et aux places publiques ;

Considérant que la dénomination des voies communales et places publiques, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies du hameau de VILLAUGON pour faciliter l'adressage des immeubles et des lieux ;

Considérant que l'attribution d'un nom à ces voies facilitera :

- le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes) qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins ;
- le travail des préposés de La Poste et des autres services publics ou commerciaux ;
- la localisation de ces voies sur les GPS ;
- l'identification des adresses des immeubles situés le long de ces voies et une nouvelle numérotation de certains de ces immeubles ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE NOMMER** les voies susvisées, marquée en couleur sur le plan joint à la présente délibération :
 - Rue de la Pelle (pointillés en bleu sur le plan annexé)
 - Rue de Villaugon (pointillés en rouge sur le plan annexé)
 - Rue des Ouches (pointillés en jaune sur le plan annexé)
 - Chemin de la Borde (pointillés en vert sur le plan annexé)
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à accomplir tout acte et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 10/05/2022
Le maire



Vincent ROBIN

Envoyé en préfecture le 10/05/2022
Reçu en préfecture le 10/05/2022
Affiché le 10/05/2022 SLO
ID : 041-214101362-20220510-DEL2022_37-DE

la Vallée



